

DÉFINITION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ÉNERGÉTIQUE
ET D'IRRIGATION DU PREK THNOT (CAMBODGE)

Le Projet constitue la première phase du programme d'aménagement énergétique et d'irrigation intéressant le fleuve Prek Thnot, au Cambodge. Les travaux de construction doivent durer environ trois ans et demi, le coût estimatif total s'élevant à l'équivalent des 27.000.000 de dollars des États-Unis, dont environ 18.000.000 de dollars en devises. Les éléments du Projet sont les suivants:

1. Un barrage de régulation en terre et en enrochement sera construit en un point situé à environ 70 km de Phnom-Penh. Le barrage de retenue aura une longueur de couronnement totale d'environ 10 km. Le profil principal aura une hauteur de 28,5 m au-dessus du lit du fleuve; la hauteur du remblai, mesurée au couronnement (y compris le parapet), sera de 63,25 m. On estime que la construction pourra être achevée en trois ans.

Le barrage créera un réservoir dont la capacité nette sera finalement d'environ 980 millions de mètres cubes et la superficie d'environ 196 kilomètres carrés. Il sera aménagé un déversoir en béton de 350 mètres, sans vannes, d'une capacité de 4.400 mètres cubes à la seconde.

2. Une centrale électrique abritant deux turbogénérateurs de 9 mW, qui sera construite au pied du barrage, devra avoir une production annuelle estimative de 50 millions de kWh les années moyennes et de 28 millions de kWh les années sèches. On estime que la construction pourra être achevée en trois ans et demi.

3. Un barrage de dérivation sera construit à environ 12 km en aval du barrage de retenue. On estime que sa construction pourra être achevée en deux ans.

4. Un système d'irrigation devant fournir la quantité d'eau nécessaire pour 5.000 ha environ sera aménagé sur la rive gauche du fleuve, dans la région traversée par la route reliant Phnom-Penh à Sihanoukville; on estime que les travaux pourront être achevés en deux ans.

5. Une ligne de transport de force reliera la centrale au point le plus proche de la ligne qui existe déjà entre Kirirom et Phnom-Penh, et la zone desservie par la sous-station actuelle de Phnom-Penh sera élargie.

Signé à Manille le 23 Décembre 1960

En vigueur le 23 Décembre 1960